



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2023**

Membres en exercice : 42
Présents : 29
Votants : 37
Date convocation : 8 juin 2023
Date d'affichage : 8 juin 2023

**L'an deux mille vingt-trois, le quatorze juin,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué
à 20h00, s'est réuni à Baillet-en-France, en séance publique
sous la présidence de Patrice Robin.**

Etaient présents : (29) Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Marie BONTEMPS, Delphine DRAPEAU, Sylvain SARAGOSA, Jacques GAUBOUR, Jean-Marie CAZIEUX (en suppléance d'Emmanuel DE NOAILLES), Gilbert MAUGAN, Véronique BRETENOUX (en suppléance de Patrick FAUVIN), Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Éric RICHARD, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Gilles WECKMANN, Laurence CARTIER-BOISTARD, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Sarah BÉHAGUE, Laurence BERNHARDT, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés avant donné pouvoir : (8) Jean-Noël DUCLOS donne pouvoir à Gilbert MAUGAN, Michel ZEPPEFELD donne pouvoir à Nathalie DELISLE-TESSIER, Sylvie LOMBARDI donne pouvoir à Michel MANSOUX, Nicolas ABITANTE donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Nathalie BENYAHIA donne pouvoir à Thierry PICHERY, Hugues BRISSAUD donne pouvoir à Olivier DUPONT, Pascal MARTIN donne pouvoir à Sarah BÉHAGUE, Cyril DIARRA donne pouvoir à Christiane AKNOUCHE.

Absents : (5) Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR, Corinne TANGE.

Secrétaire de séance : Jacques ALATI

N°2023/072	VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS DESCENDANT À LA COMMUNE DU PLESSIS-LUZARCHES POUR LA MISE EN CONFORMITÉ DE LA SALLE POLYVALENTE EN VUE D'ACCUEILLIR LA HALTE-GARDERIE ITINÉRANTE « LA RONDE DE CARNELLE »
------------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France adoptés par la délibération du 17 octobre 2018 et entérinés par l'arrêté préfectoral A19-024 du 6 février 2019, modifiés par délibération n°116-2021 du 24 novembre 2021 et entérinée par l'arrêté préfectoral n°A 22-085 du 26 avril 2022, et notamment l'article II.-Titre 5-Alinéa 5.2.1 Gestion d'une halte-garderie itinérante (La Ronde de Carnelle),

Vu la délégation de service public portant sur l'exploitation d'une halte-garderie itinérante sur le territoire de la C3PF, notifiée le 21 juillet 2021,

Vu la délibération n°2021/120 portant sur la décision modificative n°3 du budget principal de la C3PF, accordant l'attribution d'un fonds de concours descendant de 10 000.00€ à la commune du Plessis-Luzarches pour la mise en place d'un temps d'accueil de la halte-garderie itinérante « La Ronde de Carnelle »,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 5 juin 2023,

Considérant la nécessité de mieux couvrir les besoins en petite enfance sur la partie Est du territoire, actuellement carencée en mode d'accueil, tant individuel que collectif,

Considérant que pour ce faire, la commune du Plessis-Luzarches a proposé de mettre à disposition sa salle polyvalente afin d'accueillir la halte-garderie itinérante « La Ronde de Carnelle » et que la PMI compétente a émis, pour ce projet, un avis favorable à condition d'effectuer des travaux de mise en conformité indispensables à l'accueil des enfants,

Considérant qu'à ce jour la mise aux normes est achevée et que la commune du Plessis-Luzarches sollicite donc le versement du fonds de concours voté en 2021 par décision modificative du budget n°3 au « Chapitre 204 – Subvention d'équipement versées ».

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VERSE la participation descendante de 10 000.00€ à la commune du Plessis-Luzarches pour la mise en conformité de la salle polyvalente, en vue d'accueillir la halte-garderie itinérante « La Ronde de Carnelle ».

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président, Patrice Robin